

# PAS DE MIRACLE DU CÔTÉ DE LA RÉMUNÉRATION

**Comment pouvait-il en être autrement ? Avec une activité « flat » en 2016, une marge à zéro et des charges d'exploitation qui augmentent, la rémunération du titulaire s'effrite. Forcément. Pour couronner le tout, les écarts de revenus se creusent entre les officines.**

Par François Pouzaud

L'histoire se répète, le constat des syndicats est donc toujours le même. « *La stagnation de l'activité et l'augmentation des charges ont à nouveau pour effet que la rémunération du pharmacien soit la seule variable d'ajustement possible* », commente à l'identique de l'année dernière, Philippe Besset, vice-président de la FSPF, faisant remarquer au passage que l'Assurance maladie dans les négociations conventionnelles confond rémunération de l'officine et rémunération du titulaire. « *Le fait d'être à zéro sur l'entreprise ne permet pas au titulaire de maintenir son train de vie* », ajoute-t-il. Cette atonie a encore provoqué des dégâts au niveau du résultat courant avant impôts (RCA) des pharmaciens, comme le montre l'enquête de la FSPF pour les officines imposées à l'IR (impôt sur le revenu).

Pour tenter de maintenir leur rémunération, les pharmaciens se livrent à un travail d'équilibriste, bien aidé en cela par toutes les dispositions favorisant les ventes de génériques. Mais cela ne suffit pas dans la majorité des cas. Et pour l'instant, le péri-

mètre des nouvelles missions est trop restreint pour prendre le relais d'une rémunération en perte de vitesse sur le médicament. « *Les ROSP sur les entretiens pharmaceutiques ne décollent toujours pas* », constate Joël Vellozi, responsable national du réseau professions de santé chez KPMG. Pas sûr non plus que l'avenant n°11 à la convention pharmaceutique signé en juillet dernier crée un électrochoc chez les pharmaciens. « *Les confrères ont été échaudés par le fiasco sur les entretiens asthme, je ne suis pas certain qu'ils aient tous envie d'y revenir, tout au moins aussi vite que le laissent supposer les chiffres prévisionnels optimistes de l'Assurance maladie pour les trois ans à venir* », s'interroge Denis Millet, président de la commission économie de la FSPF. •

## CONTRIBUTEURS



DR  
Philippe Besset  
(FSPF)



DR  
Joël Lecœur  
(LLA)

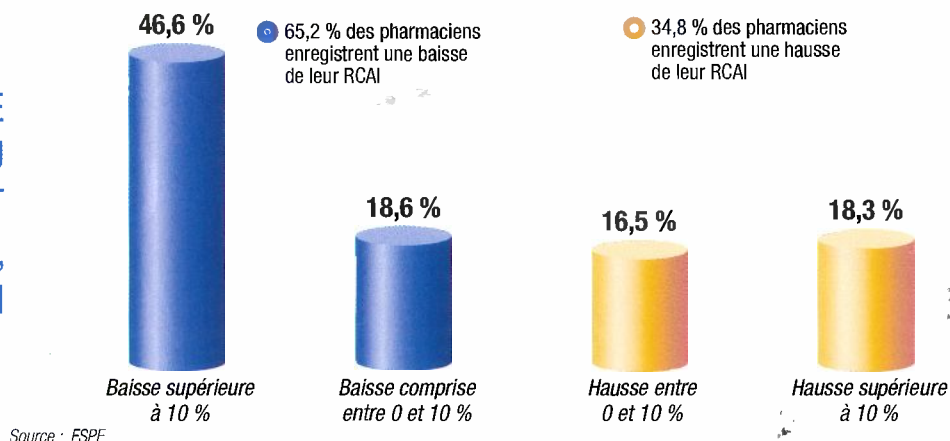


DR  
Denis Millet  
(FSPF)



DR  
Joël Vellozi  
(KPMG)

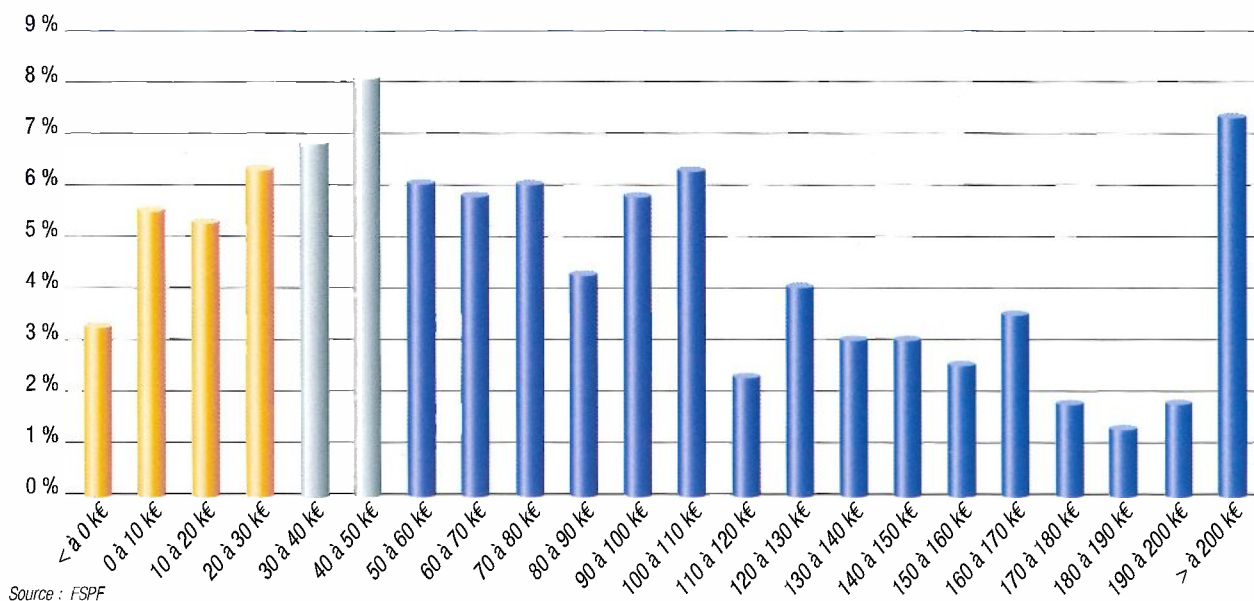
## RÉPARTITION DE L'ÉVOLUTION DU RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (RCAI), PAR PHARMACIEN



### L'analyse

Les compteurs s'affolent. En 2015, au vu du bilan des officines imposées à l'impôt sur le revenu, un peu moins de 6 pharmaciens sur 10 accusaient une baisse de leur résultat courant avant impôt (RCAI). En 2016, cette proportion grimpe à 65,2 %. Les gagnants se raréfient de manière importante chez ceux dont le RCAI progresse de plus de 10 % (- 7,4 points à 18,3 %). Ils gonflent en revanche les effectifs de l'étagage du dessous. La part des pharmaciens ayant un RCAI qui progresse de moins de 10 % passe de 14,3 % en 2015 à 16,5 % en 2016.

## RÉPARTITION DES PHARMACIENS PAR TRANCHE DE RCAI EN 2016

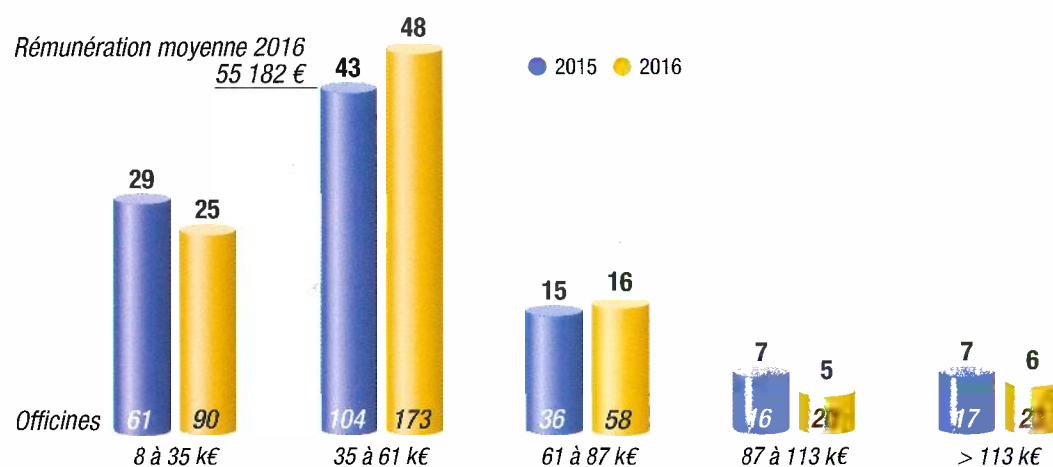


### L'analyse

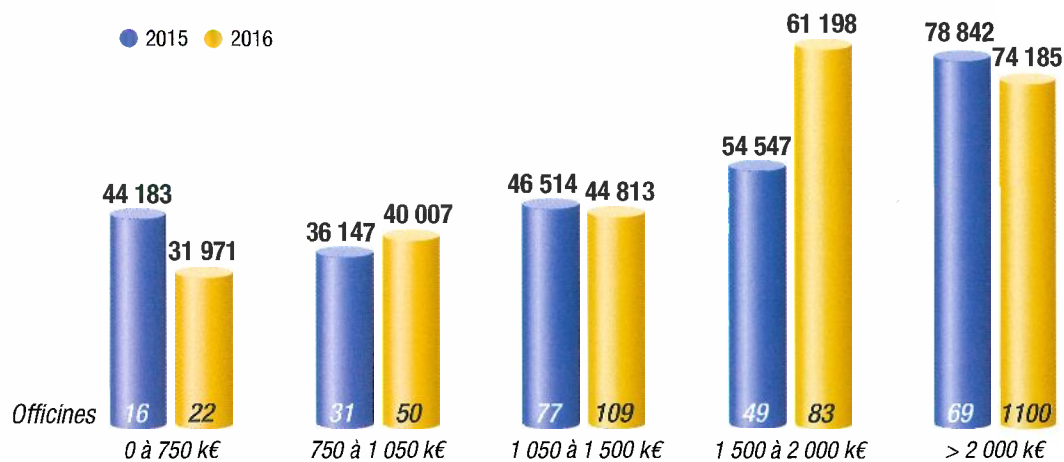
Les comparaisons 2016/2015 se traduisent par une soupe à la grimace. En 2015, 28,8 % des pharmaciens étaient en dessous du coefficient 500 (environ 42 000 € bruts). En 2016, plus de 20 % des pharmaciens sont rémunérés un peu moins qu'un coefficient 400, leurs prélèvements personnels ne dépassant pas 30 000 €. « *Le poids de l'endettement dans les petites structures ne permet pas de rémunérer correctement le titulaire* », fait remarquer Joël Lecœur, expert-comptable du cabinet LLA. Comme l'an passé, les disparités s'accroissent entre les officines. Plus de 41 % des titulaires ont un RCAI inférieur ou égal à 60 000 € (l'équivalent d'un coefficient 800), ce qui tire cette année le RCAI médian vers le haut (75 k€ en 2016 contre 73 k€ en 2015). Le RCAI médicament de l'ordre de 75 000 €.

## LES RÉMUNÉRATIONS DE GÉRANCE DES PHARMACIENS EN 2016

Répartition des officines selon les tranches de rémunération annuelle



Rémunération moyenne du gérant en euros, selon l'importance du chiffre d'affaires HT



### L'analyse

Concernant les rémunérations de gérance des pharmaciens exploitant en société, il ressort des statistiques Fiducial que la rémunération annuelle brute (hors distribution de dividendes) s'élève en moyenne à 55 182 € en 2016 contre 55 983 € en 2015, soit une baisse de 1,4 %.

En cohérence avec les chiffres de 2015, 48 % des gérants et cogérants perçoivent une rémunération annuelle brute moyenne comprise entre 35 k€ et 61 k€. Mais 63 % des titulaires touchent une rémunération inférieure à la moyenne. Un pharmacien gérant sur quatre gagne moins de 3 000 € par mois et seulement 11 % d'entre eux ont une rémunération supérieure à 87 k€. Sans surprise, les gérants de pharmacies qui génèrent le plus de CA sont les mieux rémunérés.